

CPE – Enseignant·e : campagne de déclaration d'intention de mobilité

Nous vous adressons les informations relatives à la campagne de déclaration d'intention de mobilité (DIM) pour la rentrée scolaire 2026. Cette procédure peut vous concerner selon votre situation professionnelle.

La note a pour objet de présenter le calendrier et les modalités de recueil, sur le téléportail dédié, des déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée affectés dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou qui souhaitent y être réintégrés à la prochaine rentrée scolaire :

Rentrée 2026 : _____

Les personnels concerné·es : les personnels titulaires et contractuel·les à durée indéterminée (CDI) de l'enseignement technique agricole public relevant du ministère, affecté·es en EPLEFPA ou souhaitant y être réintégré·es au 1er septembre 2025. Elle est également ouverte aux personnels enseignants ou

d'éducation titulaires relevant du ministère affectés en établissement maritime

► **Calendrier : du 26 septembre au 10 octobre.**

Attention : La procédure de recueil des DIM repose exclusivement sur le déploiement d'un téléportail de saisie des déclarations d'intention par les agent·es eux·elles-mêmes.

L'adresse est la suivante :

Pour vous identifier sur le site, vous devez saisir 3 informations :

- l'identifiant de l'adresse de votre messagerie professionnelle ;
- le mot de passe de votre messagerie ;
- les 5 à 6 derniers chiffres de votre matricule RH

► **ASSISTANCE :**

En cas de problème de connexion, vous devez vous adresser à :

En cas de difficulté d'utilisation d'AgriMobEns, vous pouvez écrire à l'adresse : _____

Pour toute autre difficulté, vous devez adresser un courriel

au SRFD– SFD dont vous relevez au titre de votre affectation actuelle ou de la dernière affectation avant votre placement en congé, disponibilité ou détachement.

Vos représentant·es de l'Élan commun